

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

**BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

REUNION DU 10/12/2024

DECISION N° 20241210_B_147

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL,
Emmanuel SALGADO, Roland RIVET, Daniel DURIEUX,
Patrick Bruno MARCON, Yves BOMPUIS,
Christine BONNEFOY,

Étaient excusées représentées : Nathalie JOLIVET : Pouvoir
à Claude VIAL, Martine GINET : Pouvoir à Emmanuel
SALGADO

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10
alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20240924_D_087 du Conseil Communautaire du
24 septembre 2024 portant sur les délégations du Conseil
Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Cycle de l'Eau :

Objet : Demande de dégrèvement Mme VIDAL Anny – Aurec sur Loire

Le Bureau,

N° 20241210_B_147

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Rejette la remise gracieuse de dette pour une surconsommation estimée
à 128 m³ pour la consommation d'eau et d'assainissement :
Mme Annie VIDAL
Bâtiment le Grand Large
512 route de Saint Paul – 43 110 Aurec sur Loire

Suite à une fuite d'eau n'entrant pas dans la loi Warsmann.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 10 décembre 2024

Le Président

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20241210-20241210_B_147-AU
Reçu le 18/12/2024